



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°3 du lundi 14 mars 2011

Sont présents : 20 membres du CA sur 24, quorum atteint (voir annexe 1).
Monsieur DUPRADEAU, Principal, Président du CA, ouvre la séance à 17h30.
Il présente Mme FOUGEYROLLAS, Agent comptable.
Il excuse l'absence de M.CHOLLET, représentant du Conseil Général
Mmes NEHAMIA et FOURTEAU, parents d'élèves, sont désignées comme secrétaires de séance.

L'ordre du jour est ainsi adopté :

1. Approbation du Procès verbal du CA n°2 du 25 novembre 2010
2. Compte financier (exercice 2010)
3. Prélèvement sur fonds de réserve
4. DGH 2011/2012
5. Convention d'utilisation des locaux des collèges publics par le Conseil Général
6. Participation à l'Agenda 21 scolaire en lien avec le Conseil Général jeunes
7. Fournitures scolaires 2011/2012
8. Questions diverses (à l'initiative des parents FCPE)
 - note de vie scolaire
 - histoire des arts
 - panneau d'affichage

1. Approbation du PV de la séance n°2 du 25 novembre 2010

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Compte financier (exercice 2010)

Mme FOUGEYROLLAS, agent comptable, seule habilitée à présenter le compte financier, rappelle que l'objectif est de dégager en fin d'exercice un résultat et d'expliquer comment ont été gérées les dépenses et perçues les recettes. Il doit donner des renseignements sur le fonds de roulement qui pour le collège Dangler ne pose pas de souci car en augmentation. La trésorerie est très suffisante (environ 120 000 euros) sans compter les subventions allouées au collège et reversées au lycée De Baudre pour les CUI (contrats uniques d'insertion).

Au 31/12/2010 les réserves disponibles sont de :

- 57371,65 euros pour le service général
- 52917,77 euros pour le service hébergement R2

Il existe une obligation de garder en fonds de réserve pour le service général au moins un mois de réserve, soit 1/12 des 4 chapitres.

Pourquoi cette règle ? Pour des raisons de délai car si le budget est refusé par le CA il est envoyé aux autorités de contrôle qui vont demander de le revoter. L'établissement ne pourrait donc faire de dépenses du 1^{er} au 31 janvier (annexe 2).

Arrivée de deux membres du CA.

Question d'un représentant des professeurs : Y a-t-il une limite supérieure au fonds de réserve ?

Réponse de Mme FOUGEYROLLAS : non, mais il n'y a pas d'intérêt à avoir trop de fonds de réserve.

Le compte financier est soumis au vote et adopté.

Nombre de votants :	22
Pour	21
Contre	0
Abstention	1

3. Prélèvements sur fonds de réserve

Intervention de M. RAYMOND : gestionnaire du collège

Il évoque l'investissement en matériel pédagogique pour 30 391 euros : 26 salles de cours en réseau informatique, salle 116 équipée ainsi que la salle des professeurs, don de 10 ordinateurs par le Lycée De Baudre, dotation de 10 ordinateurs neufs (annexe 3).

Le 1^{er} prélèvement concerne le service général : vidéo projecteurs (6) ; écrans déroulants, système d'alarme, spots, grands tapis, cordons, Switchs pour 7200 euros. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Nombre de votants :	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Le 2^{ème} prélèvement concerne le service hébergement (1/2 pension) : matériel de cuisine : chariots à débarrasser, porte assiette rehaussé, verres, couteaux, balance, étagère, escabeau, transpalette, échelle de sécurité pour 5000 euros. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Nombre de votants :	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

4. DGH 2011/2012

Très proche de celle des 3 dernières années : 651 heures.

Le souci réside dans la répartition à faire et dans le rapport heures-postes / heures supplémentaires. Disparition du statut de vacataire, remplacé par un corps d'agent contractuel. Les heures qui ne pourront être proposées à un contractuel seront donc des heures supplémentaires. Il y aura donc 604 heures poste et 47 heures supplémentaires.

A ce jour il y aurait un apport trop important en espagnol (50 h) par rapport aux besoins (34 h), d'où la proposition de suppression d'un poste. La suppression ne concerne pas un titulaire et un professeur demande un temps partiel. Se pose également le problème de la physique : 2

professeurs : un besoin de 29 heures pour un apport de 36 heures. Un des deux ne peut assurer un service complet. 11 heures s'effectueraient dans l'établissement titulaire et 7 heures au collège Jasmin. Demande de blocs de moyens provisoires dans 4 disciplines. Des professeurs se partageront entre plusieurs établissements, à savoir : Anglais, Technologie, Arts plastiques et EPS (annexe 4). Un représentant des professeurs syndiqués lit une motion qu'ils souhaitent voir annexée au PV du CA (voir annexe 5). Puis la proposition de « coloration » de la DGH (suppression de poste, CSD, CSR et BMP) est soumise au vote pour avis.

Nombre de votants :	22
Pour	6
Contre	9
Abstentions	7

5. Convention d'utilisation des locaux des collèges publics par le Conseil Général

Départ de Mme FOUGEYROLLAS accompagnée par M. RAYMOND.

Il s'agit de l'utilisation des locaux du collège par la mairie lors d'élections. Cette convention n'existait pas jusque là, elle est à l'initiative du Conseil Général. Après lecture, elle est soumise au vote et adoptée à l'unanimité (annexe 6).

Nombre de votants :	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

6. Participation à l'Agenda 21 scolaire en lien avec le Conseil Général jeunes

Projet initié par le Conseil Général qui s'appuie sur le travail du Conseil Général jeunes. M. le Principal adjoint en développe les grandes lignes (annexe 7).

Il porte sur la problématique du développement durable. Il rend visible ce qui se fait déjà dans l'établissement et renforce des pistes d'action. 5 axes sont abordés :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité des milieux, espaces et espèces
- Production et consommation durables
- Accès de tous à une bonne qualité de vie
- Progrès social, solidarité entre êtres humains, territoires et générations

Le projet est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

Nombre de votants :	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

M. le Principal adjoint rappelle que parallèlement il existe au collège Dangla l'éco-charte. C'est un document interne dont il nous a fait la lecture. Ce document a été préparé lors des ateliers

d'accompagnement éducatif proposés aux 6èmes (annexe 8). 2 représentants des professeurs évoquent les feutres rechargeables et la nécessité de deux corbeilles par salle afin de trier le papier. La charte est également proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 21
Pour 21
Contre 0
Abstention 0

7. Fournitures scolaires

Le projet est présenté par Mme NEHAMIA , Présidente de la PEEP, à l'assemblée. Il s'agit de proposer aux élèves du collège à un coût réduit l'ensemble des fournitures scolaires demandées par les professeurs. M. le Principal a remis la liste pour 2011/2012 des fournitures validée par les enseignants qui en cautionnent le principe (annexe 9). Elle est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants : 21
Pour 21
Contre 0
Abstention 0

8. Questions diverses posées par la FCPE : 3

- La note de vie scolaire : pourquoi y a-t-il encore des dysfonctionnements alors que le règlement intérieur précise sa composition ? Il semblerait que la note de vie scolaire du 1^{er} trimestre n'a été faite que sur la base de la vie scolaire dans certaines classes. Un débat s'en suit, certains professeurs refusant de noter. Les cas particuliers semblent très marginaux et tous les élèves d'une même classe sont évalués de la même manière. Une harmonisation apparaît toutefois souhaitable et il est rappelé que le règlement intérieur s'applique à tous.
- L'épreuve d'histoire des arts : c'est une nouvelle discipline transversale mise en place l'an dernier mais dont la mise en œuvre est obligatoire cette année. Epreuve d'un coefficient de 2 au DNB à partir d'un dossier soutenu par l'élève. L'épreuve est prévue pour le mois de mai et il peut s'agir d'une épreuve individuelle ou collective. Le débat porte sur le manque d'information quant à cette épreuve envers les parents et les élèves. M. le Principal se veut rassurant et considère que les informations sont assez claires à ce jour.
- Panneau d'affichage à l'entrée du collège : À quoi sert-il ? M. le Principal rappelle qu'il est destiné à transmettre des informations aux personnes extérieures au collège : horaires d'ouverture du secrétariat, résultats aux examens, dossiers de bourse... La FCPE souhaiterait que ce panneau serve à diffuser plus d'informations sur la vie du collège, à quoi M. le Principal répond qu'il y a le site Internet du collège et l'ENT. Il conclut que ce panneau ne saurait devenir un support publicitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Principal lève la séance à 19 h 40.

Les secrétaires de séance

Le Président du Conseil d'Administration